

# REGLEMENT - JEU CONCOURS

---

## TERRÉSENS VACANCES

La société de droit français **TERRÉSENS VACANCES**, établie et ayant son siège social à FR-69001 LYON, 19bis, place Tolozan, organise un jeu concours qui se déroulera du **17 janvier 2020 au 19 janvier 2020 inclus** ;

### Conditions d'accès au Jeu :

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique, majeure (*18 ans révolus*) ou mineure accompagnée d'un représentant légal, résidant au Luxembourg ou dans tout autre pays.

La participation est limitée à un bulletin par personne (*même nom, même prénom et même adresse*).

Le personnel de la société organisatrice n'est pas autorisé à participer, de même que les membres de leur famille en ligne directe au 1er degré.

La société organisatrice se donne le droit de vérifier si toutes les conditions de participation du jeu sont réunies. Le non-respect des règles prescrites par le règlement entraînera l'annulation de l'inscription du participant. Toute fraude ou fausse déclaration sera sanctionnée par l'exclusion du participant au jeu-concours.

La participation implique la connaissance et l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité.

### Comment participer :

La participation au jeu se fait par **inscription sur un bulletin disponible au stand de TERRÉSENS VACANCES, dans les locaux de la « LUXEXPO, THE BOX », à L-1347 Luxembourg-KIRCHBERG**, durant l'exposition « *VAKANZ – Le salon du tourisme* », qui se aura lieu le 17, 18 et 19 janvier 2020.

Pour participer, le joueur doit **compléter le bulletin de participation en inscrivant les informations obligatoires qui lui sont demandées** (*notamment son nom, prénom et adresse email*) et déposer son bulletin dans l'urne présente sur le stand.

Tout bulletin incomplet, illisible ou déposé hors délai sera considéré comme nul et ne pourra être pris en compte.

Désignation du gagnant :

Le gagnant est désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des bulletins de participation présents dans l'urne à la fin du jeu.

Le **tirage au sort est effectué 19 janvier 2020** à la fin de l'exposition par un des collaborateurs de TERRÉSENS VACANCES, présent sur les lieux de la LUXEXPO.

**Un seul gagnant sera désigné.**

Le lot mis en jeu est le suivant :

**Un séjour de 7 nuits pour 4 personnes**, pendant la saison hiver 2020 – 2021 (01/02/2020 – 17/04/2021) dans l'une des résidences de la société organisatrice dans les Alpes :

- **Les Améthystes** : Route du Rochas – FR - 38114 VAUJANY ;
- **Le Saphir** : Lieudit Grand Vaujany – Centre bourg – FR- 38114 VAUJANY ;
- **Les Fermes du Mont-Blanc\*\*\*\*** : 281 route de Megève – FR - 74920 COMBLOUX ;
- **Le Centaure\*\*\*\*** - Lieudit Belle Plagne – FR - 73210 MACOT LA PLAGNE ;
- **Le Diamant des Neiges** : Pra conduit – Lieudit La Plagne 1800 – FR - 73210 MACOT LA PLAGNE ;
- **Le Hameau de Barthélémy** : Station La Rosière – Quartier Les Eucherts – FR - 73700 MONTVALEZAN ;
- **Le Chalet du Soleil** : Avenue de la Muzelle, Mont de Lans – FR - 38 860 LES DEUX ALPES (seulement à compter du 19 décembre 2020) ;

**Le gagnant sera informé de son gain par email, contenant copie de son bon cadeau.**

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même renseignés sur le bulletin de participation. En cas d'écriture illisible rendant impossible la détermination du gagnant ou empêchant de le contacter (*adresse email incorrecte, incomplète, erronée ou manquante*), la société organisatrice se réserve le droit de participer à un nouveau tirage pour désigner un autre gagnant de ce lot et ce, autant de fois que nécessaire.

Limites et exonérations de responsabilité :

La société organisatrice ne peut être tenue responsable si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du jeu, elle était amenée à modifier, annuler, proroger ou écourter ledit jeu concours pour quelque cause que ce soit (*pour citer quelques exemples : impossibilité d'accès au stand, problème relatif à l'impression des bulletins de participation...*). Elle n'a pas l'obligation d'en informer individuellement chaque participant ni d'octroyer des dommages et intérêts.

En cas d'évènements extérieurs, irrésistibles et imprévisibles rendant impossible l'attribution des prix, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable et aucune contrepartie financière ou dédommagement ne pourra être sollicité par les gagnants.

La nature et la composition des lots ne peuvent être ni contestés ni échangés; ils sont nominatifs et ne peuvent en aucun cas être cédés.

Si le gagnant ne pouvait bénéficier de son lot pour des raisons indépendantes de la société organisatrice, il ne pourrait lui en être tenu rigueur.

La société organisatrice décline toutes responsabilités pour tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué, que ce soit par cas fortuit ou du fait d'un tiers. Elle ne pourra être tenue pour responsable des agissements des gagnants lors de l'utilisation du lot.

#### Contestations et litiges :

Toutes contestations ou réclamations relatives au jeu concours ne seront prises en compte que si elles sont adressées par écrit au siège de la société organisatrice dans un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Elles devront comporter les coordonnées complètes du joueur, la date de sa participation au jeu et le motif exact de sa réclamation ou de sa contestation.

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants à ce jeu sont donc soumis à la loi luxembourgeoise. Tout litige né à l'occasion de ce jeu concours et ne pouvant être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents en la matière, désignés par le code de procédure civile.

Les participants marquent leur accord quant à l'utilisation de leurs données personnelles. La Société Organisatrice traite les données à caractère personnel nécessaires à la gestion du Concours en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant. Toutes les informations collectées dans le cadre du jeu concours ne seront ni vendues, ni cédées à un tiers de quelque manière que ce soit.

#### Dépôt du règlement :

Le présent document constitue le règlement du jeu, lequel a fait l'objet d'un dépôt à l'étude des Huissiers de Justice Carlos CALVO et Frank SCHAAL, demeurant à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

Le règlement de jeu peut être consulté librement sur le site de l'étude d'huissiers à l'adresse [www.huissiers-luxembourg.com](http://www.huissiers-luxembourg.com).

Il sera communiqué gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite au siège de la société organisatrice avec indication de ses nom, prénom, adresse électronique ou, à défaut, adresse postale. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, RIB RICE ou RIP (à raison d'une seule demande par participant) au tarif postal lent en vigueur au moment de la demande. Le remboursement sera effectué exclusivement par virement bancaire.

Toute modification du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant et sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier. La version déposée chez l'huissier fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.